



la CGT Corse du Sud

COMPTE RENDU DU CHS DU 16 DECEMBRE 2008

Ordre du jour :

6 points étaient à l'ordre du jour :

- Adoption du procès verbal de la séance du 17 juin 2008
- Point sur le budget 2008 et bilan des formations
- Calendrier et composition des commissions 2009
- Document unique
- Rapport annuel 2007 du médecin prévention
- Questions diverses

1. Adoption du procès verbal de la séance du 17 juin 2008

Le PV a été adopté à l'unanimité, les points qui étaient en suspens (distribution des kits de sécurité et travaux en attente de devis) ont été abordés. Concernant le premier, le président du CHS a rappelé que les agents devaient faire la demande auprès de leur direction.

Nous avons demandé lors du précédent CHS que les agents utilisant leur véhicule personnel pour l'exercice de leurs fonctions puissent bénéficier de ce financement des kits de sécurité.

→ Nous adressons ce jour, une lettre à la direction pour que celle-ci nous informe des suites données à notre demande et des démarches à effectuer par les agents.

2. Point sur le budget 2008 et bilan des formations

- **Le budget** a été consommé en totalité. Ainsi que nous vous l'avions indiqué par mail, il restait un solde disponible de 1200€. Cette somme a été affectée à l'encoffrement de conduite en fibrociment pour la Délégation de l'action sociale ainsi qu'à la réalisation de plans d'évacuation incendie pour les locaux de la DSF d'Ajaccio.

- **Bilan de la formation :**

La formation représente 20 % du budget du CHS. Deux nouvelles actions ont été introduites cette année :

- gestion du stress
- Violence et agressivité au travail

Sur 181 agents inscrits toutes directions confondues, 139 agents ont participé à ces formations (pour le Trésor : 74 inscrits pour 59 participants), soit un taux de participation de 76 % (progression de 5 points sur 2007).

Il a été rappelé que le calendrier était adressé à chaque agent sur sa messagerie professionnelle et était disponible sur l'intranet local : (pour le Trésor, Département 2A/ Nos missions/ Ressources humaines/ CHS 2A).

Concernant le risque incendie, comme nous le rappelions dans le compte rendu du CHS 23 juin 2008, il est important que chaque responsable d'unité organise au moins une fois par an un exercice d'évacuation incendie.

➔ La CGT note une forte participation aux stages nouvellement proposés (gestion du stress et de la violence et de l'agressivité au travail). S'il est intéressant qu'on apprenne aux agents à gérer le stress au travail, il serait encore plus intéressant d'en rechercher les causes et les combattre.

Les fortes pressions que fait subir l'encadrement aux agents, les rythmes de travail soutenu et des obligations de rendements égales voire croissantes à effectifs en diminution constante sont d'importantes causes de la souffrance au travail, qui pour autant ne sont pas toujours exprimées lors de ces stages.

Elles s'expriment plus souvent lors d'entretiens des agents avec le médecin de prévention, qui a d'ailleurs confirmé la réalité de notre analyse.

La CGT dénonce donc

les suppressions d'emploi tous corps confondus, entraînant :

- **les sous effectifs chroniques, qui sont plus perceptibles lors des échéances aux guichets du réseau ;**
- **la multiplication des tâches de travail pour les agents et des exigences de polyvalence excessive (à trop faire, peut-on toujours bien faire...).**

Connaissant le maillage territorial du réseau du trésor public et en prévision des changements à venir (source d'angoisses pour les agents), il serait intéressant de réfléchir pour l'année à venir à ce que des stages sur le stress, la violence et l'agressivité au travail (entres autres) soient proposés au plus près des postes ruraux.

3. Calendrier et composition des commissions 2009

Trois commissions seront mises en places pour 2009 :

- une commission « programme de prévention », le 19 janvier matin
- une commission « registre et information » le 19 janvier après-midi

Tous les registres hygiène et sécurité des postes devront être renvoyés avant cette date. Nous rappelons à cette occasion l'obligation faite aux chefs de poste de les laisser en accès libre aux agents.

- La commission « budget » aura lieu le 10 février 2009.

Pour 2010 une commission sera ajoutée concernant le document unique.

4. Document unique

En vertu d'une directive européenne ainsi que du décret du 5 novembre 2001 sur la prévention des risques professionnels, il est fait obligation aux employeurs et donc aux administrations d'évaluer les risques professionnels au travers d'une approche pluridisciplinaire. Pour ce faire il doit être fait un document préventif et exhaustif qui formalise les résultats obtenus. Ainsi des groupes de travail seront constitués dans chaque direction.

Concernant le réseau du trésor public, un groupe de travail est en cours d'élaboration, il devrait être composé de l'ACMO, du TPG ou de son représentant, des chefs de services ou chefs de postes et des représentants des organisations syndicales, ainsi que des agents volontaires.

A cet effet, les agents souhaitant participer aux groupes de travail sur le document unique doivent se faire connaître à la direction.

Ensuite, ce groupe de travail déterminera ce qui sera appelé des « unités de travail », c'est à dire la base à partir de laquelle l'évaluation des risques sera dressée, un ensemble d'agents soumis aux mêmes risques professionnels dans un site déterminé. Ensuite sera procédé à une identification des dangers liés à l'exécution du travail, ceux-ci seront ensuite analysés et évalués. Ces risques hiérarchisés permettront alors d'élaborer le programme de prévention.

→ La CGT demande à ce que les représentants du personnel bénéficient de la même formation que celle dont ont bénéficié les ACMO et dont bénéficieront les chefs de service, compte tenu de la spécificité du dossier et de son importance concernant l'amélioration des conditions de travail des agents. La seule participation aux groupes de travail risque en effet de s'avérer insuffisante.

Nous adressons ce jour un courrier en ce sens à la direction, cette formation ne relevant pas des compétences du CHS.

5. Rapport annuel 2007 du médecin prévention

Les revendications nationales de contractualisation des médecins de prévention n'ayant toujours pas abouti, comme lors du précédent CHS le rapport annuel n'a pas été commenté.

Le Dr SERGENT en a profité pour nous annoncer son départ prochain. Si nous nous réjouissons pour elle, se posera néanmoins la question prochaine de son remplacement, peut-être par un médecin généraliste mais qui ne sera sans doute pas formé à la médecine du travail ?

6. Questions diverses

- **Maintenance « climatisation et VMC » un scandale dénoncé et des solutions apportées** : Comme nous l'avons indiqués lors du compte rendu d'audience du 22 octobre 2008 et suite à l'incident de cet été à la TG (malaise et évacuation d'urgence de 2 collègues), des contrats de maintenance climatisation et VMC ont été signés. Des nettoyages de filtres et bacs divers et un diagnostic de fuites sur les conduites seront effectués. Ainsi tous les postes comptables devraient être visités entre la fin 2008 et début 2009.

Il est quand même déplorable de devoir attendre l'accident pour que les mesures réglementaires puissent être appliquées. Encore une fois, cela nous démontre que la vigilance est nécessaire pour garantir la sécurité de chacun, n'hésitez donc pas à signaler tous les dysfonctionnements que vous constatez dans vos postes. et à les inscrire sur les registres d'hygiène et de sécurité.

Congés de maladie et confidentialité

La CGT est intervenue pour signaler un risque de dérive directionnel face à l'absentéisme dû aux congés de maladie. En effet, nous estimons inadmissible qu'un agent soit convoqué par son chef de service et questionné sur les raisons de son congé de maladie, et nous estimons encore plus inadmissible que cela puisse être systématisé, comme a indiqué vouloir le faire le directeur des Services Fiscaux. **Ainsi que nous en avons demandé confirmation au médecin de prévention, un agent ne doit justifier du motif médical de son arrêt qu'auprès du médecin de l'administration qui en demande communication.** Depuis 2001 les agents de la Fonction publique ne transmettent d'ailleurs au service du personnel que les volets 2 et 3 (ne portant pas de mentions médicales nominatives) de leurs arrêts de travail . La CGT restera très vigilante face à ce genre de dérives.

Registre Hygiène et Sécurité dématérialisé

Une expérimentation est en cours pour proposer directement en ligne l'accès au registre Hygiène et Sécurité.

Activité CHS 2008

Pour information le journal des travaux du CHS 2008 sera adressé à l'ensemble des agents début 2009.

Vos représentants CGT en CHS

Titulaires : Fabienne Colonna de Leca (Trésor)
Olivier Pascal-Canazzi (Impôts)
Frédéric Lassus (Douanes)

Suppléants : Aurélie Franco (Trésor)
Simone Serra (Impôts)